

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Subventions d'investissement aux établissements privés et équipement numérique individuel	336

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'éducation et notamment son article L.533-1,
- VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment son article L.811-3,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional ;
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 06 mai 2022 approuvant le règlement d'intervention du dispositif « Mise à disposition à titre gratuit d'équipement pédagogique aux lycéens » et la charte d'usage correspondante,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 18 octobre 2022,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

I - Equipement Numérique Individuel des lycéens - Dispositif MonOrdiAuLycée

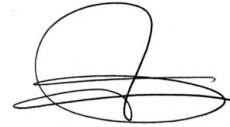
D'APPROUVER

l'inscription, à la décision modificative 2022-3, d'une dotation complémentaire de 11 000 000 € d'autorisations de programme, au titre du programme 336 " Subventions d'investissement aux établissements privés et équipement numérique individuel" ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire correspondante pour un montant de 11 000 000 €, au titre du dispositif MonOrdiAuLycée à destination des lycéens scolarisés en établissements privés ;

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Matthias TAVEL, Eléonore REVEL

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire, William AUCANT, Mélanie COSNIER, Lucie ETONNO, Pascale HAMEAU, Sabine LALANDE, Solène MESNAGER, Franck NICOLON, Elsa RICHARD, Gaëlle ROUGERON, Arash SAEIDI, Claire SCHWEITZER

REÇU le 25/10/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs